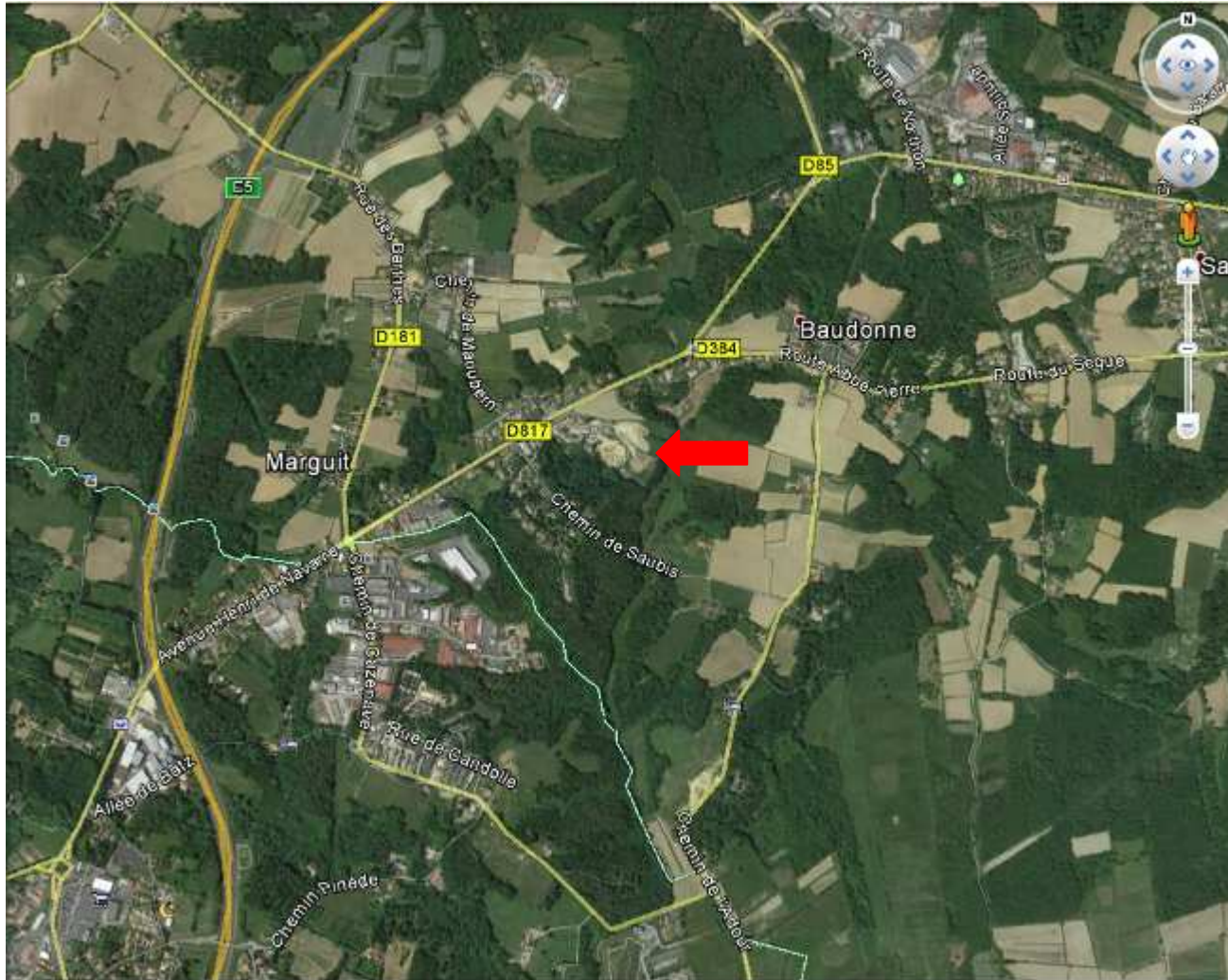


*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)*



DOSSIER Tarnos Avril 2016.

Tarnos : Situation générale.



Sur cette parcelle de près de 10350 m², en zone Agricole ordinaire, une décharge a été ouverte. Elle accueille des déchets du BTP amenés notamment par la société Irachabal qui « gère » le site.

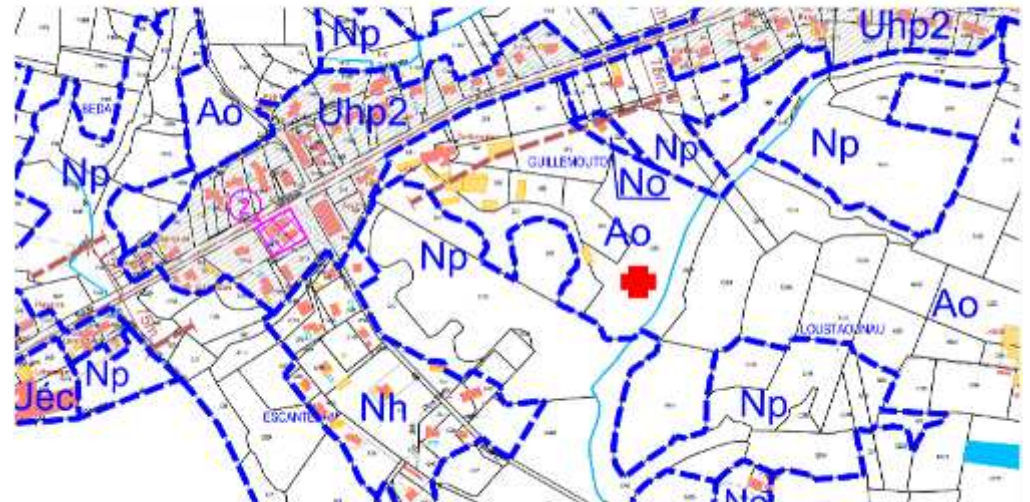
Outre les déchets du bâtiments, cette décharge s'étend jusqu'à un ruisseau et il y a donc là une nouvelle infraction.

La mairie a donné une autorisation « d'affouillements ou d'exhaussement du sol » et signalé le devoir de mise en conformité par rapport à la loi sur l'eau (plus de 1000m² en zone humide)

Eléments cadastraux :



PLU-Dossier TARNOS Parcelle G73-Classée en **Ao** (Agricole ordinaire)



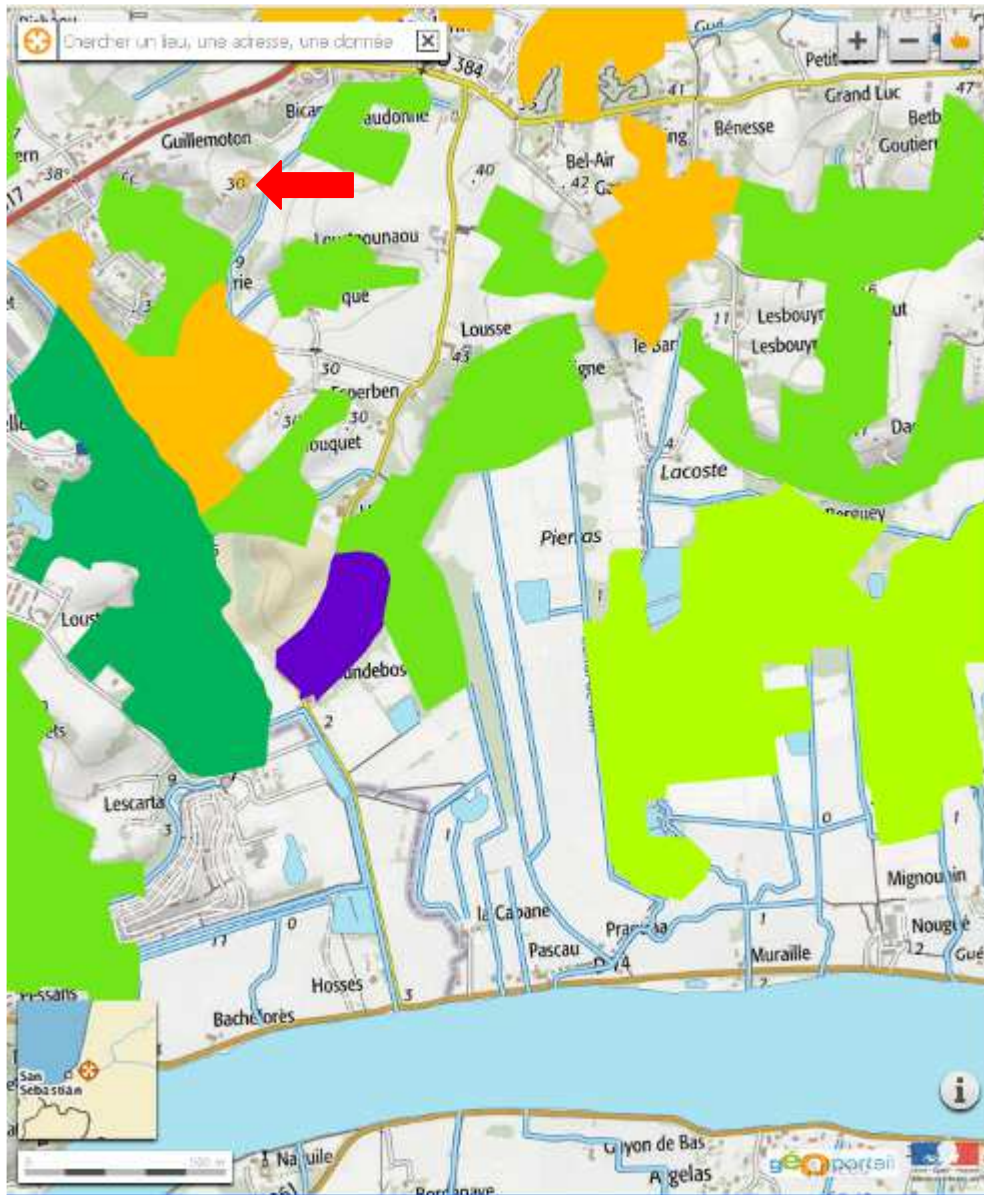
Hydrographie :



ZNIEFFS2 et zones protégées :



Parcelles forestières autour :



Eléments administratifs :



Service Cadre de Vie-Urbanisme

DÉCLARATION PRÉALABLE

Délivrée par le Maire au nom de la commune

Dossier numéro : DP 40 312 14D0651
Déposé le : 05/03/14
Par : Monsieur CHRISTIAN CARMOUSE
976 ROUTE DEPARTEMENTALE 817
40220 TARNOS
Nature des travaux : TRAVAUX D'AFFOUILLEMENTS OU D'EXHAUSSEMENT DU SOL
Destination : EXPLOITATION AGRICOLE
Surface de remblai : 5 000 mètres carrés
Surface du terrain : 12 000 mètres carrés
Parcelles : G 0065, G 0073
Adresse de Topération : 976 ROUTE DEPARTEMENTALE 817 GUILLEMOTON
40220 TARNOS

Le Maire de TARNOS,

Vu la Déclaration préalable,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-4 et suivants et R 421-9 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme prescrit en date du 12 SEPTEMBRE 2001, approuvé le 22 FEVRIER 2005,

ARRÊTE

Article 1. Il n'est pas fait opposition à la réalisation du projet décrit dans la déclaration susvisée.

Article 2. Les prescriptions suivantes doivent être respectées :

- La surface remblayée sera limitée à 5400 m²,
- Evitement de la zone humide,
- Une distance de 15 mètres sera maintenu entre le ruisseau et l'ouvrage,
- Des mesures seront mises en place pour limiter l'impact sur la qualité des eaux superficielles (mise en place de décantation),
- De vérifier la qualité des matériaux mis en oeuvre,

- Mettre en place des mesures de nettoyage des accès et voies publiques,
- Ensemencer le site après réalisation des remblais.

Observations :

L'attention du pétitionnaire doit être attirée sur le fait que le remblaiement peut être soumis au dépôt d'un dossier Loi sur l'eau pour remblai en zone humide sur une surface supérieure à 1 000m², sauf si la zone humide considérée n'est pas affectée par les travaux de remblai.

Fait à TARNOS, le 01/10/14

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Francis DUBERT



Extrait de la déclaration :

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au point 5 (état de conservation)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Division foncière située dans une partie de la commune délimitée par le conseil municipal²
- Terrain de camping
- Installation d'une caravane en dehors d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs
 - Durée annuelle d'installation (en mois) : _____
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie (en m²) : _____
 - Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Coupe et abattage d'arbres
- Modification ou suppression d'un élément protégé par un plan local d'urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone)²
- Modification ou suppression d'un élément protégé par une délibération du conseil municipal
- Installation d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage pendant plus de trois mois consécutifs
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Travaux ayant pour effet de modifier l'aménagement des abords d'un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé

Dans un secteur sauvegardé, site classé ou réserve naturelle :

- Installation de mobilier urbain, d'œuvre d'art
- Modification de voie ou espace publics
- Plantations effectuées sur les voies ou espaces publics

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

réaliser des parcours d'élevage en modifiant les dévers afin de pouvoir déplacer les zones d'alimentation et d'abreuvement et recouvrir de terres végétales une parcelle pour augmenter la surface des parcours.

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : 12 000 m²

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre :

Infractions : nature des déchets





Ru d'écoulement.

Exutoire du ru d'écoulement : le cours d'eau

